

Règlement intérieur voté en Assemblée Générale  
Extraordinaire, le 29 mai 2023



# Le règlement intérieur de la JOC

Texte adopté par à l'Assemblée Générale Nationale  
Extraordinaire de 2004, amendé en 2011, 2012, 2015,  
2018, 2019, 2020 et 2023

# Table des matières

La mission de la JOC .....	4
Les pratiques de la JOC.....	4
1. L'équipe .....	4
2. Faire mouvement .....	5
3. La responsabilisation et la formation.....	5
4. La Révision de Vie.....	6
5. L'action et la dynamique de projet .....	6
6. La campagne nationale d'action.....	6
7. La carte de relation.....	7
8. Le journal de la JOC, le site Internet et les Réseaux Sociaux.....	7
Les responsabilités .....	7
9. Les jocistes.....	7
10. Les accompagnateurs .....	8
11. Le responsable d'équipe, la responsable d'équipe .....	8
12. Le Trésorier d'équipe, la trésorière d'équipe.....	9
13. Le Responsable de Projet, la Responsable de projet .....	10
14. L'accompagnateur d'équipe, l'accompagnatrice d'équipe .....	12
15. Le fédéral ou la fédérale.....	13
16. Les responsabilités spécifiques de certains fédéraux .....	15
17. Le Président fédéral, la présidente fédérale .....	15
18. Le Trésorier fédéral, la trésorière fédérale .....	16
19. Le Secrétaire Général fédéral, la Secrétaire Générale fédérale.....	17
20. Le délégué de fédération, la déléguée de fédération .....	18
21. L'accompagnateur fédéral, l'accompagnatrice fédérale.....	19
22. Les membres du collectif région .....	20
23. Le président de région, la présidente de région .....	21
24. Le trésorier de région, la trésorière de région .....	22
25. Le Secrétaire Général de région, la secrétaire générale de région .....	23
26. L'accompagnateur de liaison, l'accompagnatrice de liaison.....	24
27. L'accompagnateur régional, l'accompagnatrice régionale .....	24
28. Les permanents de secteur .....	25
29. Les présidents de secteur, les présidentes de secteur.....	25
30. L'accompagnateur national, l'accompagnatrice nationale .....	26
31. L'aumônier général.....	27
Les structures .....	27

32.	La Rencontre d'équipe .....	27
33.	La Fédération locale ou départementale .....	28
34.	Le Conseil de Conduite et de Formation .....	28
35.	Le Comité Fédéral.....	29
36.	L'organisation régionale .....	30
37.	La Rencontre Régionale.....	30
38.	Le Collectif région .....	31
39.	La Fédération nationale.....	32
40.	L'assemblée générale .....	32
41.	Le conseil d'administration national .....	33
42.	Le bureau national.....	34
Un mouvement international : la CIJOC.....		34
43.	Le conseil international .....	34
44.	La coordination européenne .....	35
45.	Soutien au développement de la JOC dans le monde.....	35

## La mission de la JOC

Lieu de rencontre et de formation, la JOC est un mouvement d'éducation populaire dont les jeunes sont responsables. Son projet éducatif est basé sur l'entre eux, la démarche d'action et la dynamique de projet, la formation à la citoyenneté, à la responsabilisation, à l'éducation financière, à l'analyse de la société, la découverte de Jésus-Christ et la construction d'un projet de vie.

Elle permet aux jeunes de mieux comprendre et d'analyser le monde, la société qui les entoure, pour qu'elles et ils puissent en devenir pleinement acteurs. Elle les sensibilise au vivre ensemble, à « l'aller vers », l'action concrète et l'engagement avec d'autres. Le mouvement souhaite en faire des militantes et militants et des citoyennes et citoyens libres de leurs choix.

La JOC favorise la construction d'un projet de vie pour les jeunes dans chacune de leurs situations (couple, vie consacrée, célibat...), par un projet professionnel, un engagement dans la société et dans l'Église, parce que chaque jeune est unique.

La JOC propose à chacun et chacune de se reconnaître aimé(e) de Dieu et de croire en Jésus-Christ son fils. Elle encourage les jeunes à donner du sens à leur vie, à voir ce qui est beau et ce qui est difficile à travers une relecture éclairée par la parole de Dieu.

Depuis ses origines, la JOC accueille des jeunes qui ne partagent pas la foi chrétienne et leur donne la possibilité de vivre les dimensions du projet.

La JOC travaille en partenariat avec différentes associations de la société civile et de l'Église, avec des syndicats et des partis politiques, sur différents types de projet de développement, de formation, sur différentes actions. Avec eux, elle est porteuse des situations et des aspirations des jeunes auprès des institutions (locales, nationales et internationales).

## Les pratiques de la JOC

Les pratiques du mouvement sont diverses. Le projet de la JOC est de permettre à chaque jeune de découvrir sa dignité de Fils de Dieu.

L'objectif de cette partie n'est pas de faire une liste exhaustive des pratiques que les Fédérations locales mettent en place afin de rejoindre des jeunes, de les former, de leur donner les moyens de mener l'action. Il en est de la responsabilité propre à chaque Fédération locale.

Nous allons ici inscrire les pratiques fondamentales de la JOC, celles qui donnent tout son sens au mouvement.

### 1. L'équipe

L'équipe est un lieu central de vie en JOC qui ouvre à l'ensemble des propositions du mouvement. À chaque jeune jociste doit être garantie une vie en équipe.

Cette équipe est un lieu de cheminement, de relecture (notamment à travers la Révision de vie), d'interpellation et de construction de projets et d'actions. C'est par le partage avec les autres membres de l'équipe que chacun et chacune peut avancer, grandir en JOC et en dehors. C'est un lieu de découverte de la parole de Dieu qui éclaire un discernement sur les choix de vie.

Chaque membre est responsable de la bonne vie de l'équipe, de la régularité des rencontres, de la convivialité partagée. Plus particulièrement, un ou une responsable est coopté(e) par l'ensemble de l'équipe pour organiser son déroulement, elle ou il est responsable des modalités de la préparation, de l'animation et de la relecture avec l'accompagnateur ou accompagnatrice de l'équipe. De même, un trésorier ou une trésorière est coopté(e) pour porter la dimension de l'éducation financière, de

l'adhésion et de la cotisation. Il ou elle gère le budget de l'équipe et le présente aux autres membres.

Ces équipes sont accompagnées par un ou une adulte dit « accompagnateur ou accompagnatrice », connaissant le projet de la JOC ou en formation. Cet adulte pourra interpeller, aider à avancer, à grandir parce qu'il ou elle a le souci de permettre une progression, un « entre eux » au sein de l'équipe.

## 2. Faire mouvement

En tant que mouvement, il est important de se fédérer afin de mener des actions collectives. Le mouvement invite les jocistes à avoir le souci de leurs copains et copines pour faire avancer la dignité de chacun et chacune dans la construction d'une société qui offre une place à tous.

La JOC a le projet de rassembler des jeunes de situations différentes afin qu'ils et elles puissent dialoguer, découvrir l'autre, débattre mais aussi se rassembler pour construire des projets ensemble. Faire mouvement est inhérent à la pratique de la JOC. C'est par la rencontre de l'autre qu'ensemble ils et elles entreront dans une pratique d'éducation populaire. Faire mouvement permet l'apprentissage du vivre ensemble, l'amélioration de la société, l'émancipation du jeune, la compréhension de l'environnement social, l'expression de chacun et chacune.

Les Rassemblements nationaux ou les temps forts demeurent des étapes importantes pour la JOC. Ce sont des temps privilégiés pour faire mouvement.

La JOC est aussi une partie d'un corps plus vaste, celui de l'Église. Les jeunes sont invités à prendre part à la vie de toute cette Église, à découvrir d'autres pratiques de foi, à vivre des rencontres avec des enfants et des adultes de la Mission Ouvrière et avec d'autres chrétiens.

## 3. La responsabilisation et la formation

Par la pratique de l'appel, nous prenons conscience de nos capacités, de nos richesses et de ce que l'on peut apporter au mouvement et à nos copains et copines. La JOC veut croire à la capacité des jeunes de prendre leur vie en main, de se former, de cheminer entre eux. Cette pratique met en avant une notion de confiance faite aux jeunes et en leurs compétences pour faire vivre le projet et poursuivre le travail de leurs pairs.

À travers sa pratique de responsabilisation, la JOC veut rendre les jeunes acteurs de leur vie, responsables du mouvement et des copains et copines de leur carte de relation. En tant que mouvement d'éducation populaire, nous voulons permettre aux jeunes entre eux de se former, de cheminer, de s'entraider et de se responsabiliser au service de tous.

Permettre à un ou une jeune de relire son engagement afin qu'il ou elle soit conscient(e) de ce qu'il ou elle construit pour lui ou pour elle et pour d'autres, lui donne envie d'aller plus loin jusqu'à prendre des responsabilités dans la société et dans l'Église.

La formation est une dimension essentielle du mouvement : au cœur de sa mission, le ou la jeune peut ainsi mieux comprendre le monde, mener des actions pertinentes, s'engager. La JOC permet aux jeunes de se former, entre eux, mais aussi avec d'autres, sur toutes les dimensions de leur vie (éducation financière, civique, affective...).

La formation est un élément important pour bien vivre une responsabilité.

Être responsable ouvre à l'engagement militant, hors de la JOC. Le ou la jeune responsabilisé(e) doit relire sa vie de militant ou militante en tant que telle. Son cheminement personnel dans sa responsabilité dynamise sa Fédération et donne envie aux jeunes de s'engager.

Vivre une responsabilité en JOC ne doit pas absorber toute sa vie mais le ou la pousser au contraire à découvrir l'engagement et sa place dans la société.

#### 4. La Révision de Vie

La Révision de vie est centrale dans le projet de la JOC. Elle veut permettre, à travers la pédagogie du VOIR - JUGER - AGIR de relire la vie, de l'éclairer à la lumière de l'Évangile et de susciter une action pour plus de dignité. La Révision de vie fait grandir en chacun et chacune des convictions : elle nous demande de ne pas rester neutres, de donner du sens à notre vie, de nous engager sur un chemin de libération à la suite du Christ par cette démarche, elle invite les jocistes à vivre les sacrements qui nourriront leur foi.

La RDV doit permettre à chaque jeune de passer à l'action ou de construire des projets. C'est un lieu où il est possible de faire des choix d'engagement, d'action et de mettre en place des projets.

Elle se vit en équipe et demande une préparation et une relecture pour assurer un suivi.

La Révision de vie peut être complétée de relectures plus personnelles telles que l'accompagnement personnel ou le cahier de militant.

#### 5. L'action et la dynamique de projet

La JOC veut stimuler les jeunes à bâtir des projets et des actions. Ceux-ci naissent du désir des jeunes, des équipes, à vouloir être acteurs localement ou à plus grande échelle. Ils s'inscrivent dans le projet éducatif et s'enracinent dans la relecture chrétienne. Les jeunes peuvent alors en faire l'apprentissage en respectant le cheminement qui leur est propre.

Entrer dans une dynamique de projet, c'est donner aux jeunes les moyens de réaliser quelque chose au service de leur vie ou de celle d'autres personnes, les moyens de s'organiser pour atteindre un objectif qu'ils et elles ont défini. Les jeunes ont des envies de solidarités, de justices, de paix : la JOC doit répondre à ses aspirations et leur donner les moyens d'en être acteur.

Bâtir des actions, monter des projets permettra aux jeunes d'améliorer des situations qu'ils et elles trouvent révoltantes ou pour lesquelles ils et elles ont envie de mieux. La JOC leur permet ainsi de réaliser ce à quoi ils et elles aspirent. Vivre une démarche d'action ou de projet permet à un ou une jeune de découvrir ses capacités, se construire en tant que personne et de se réaliser avec d'autres, notamment sa carte de relation et dans la rencontre avec de partenaires.

Les projets et les actions peuvent naître à partir du thème de la CNA, mais aussi de la révision de vie, d'une permanence ou d'une envie des jeunes de se bouger là où ils vivent.

#### 6. La campagne nationale d'action

La campagne nationale d'action est un moyen que la JOC se donne pour réfléchir et agir sur un thème précis de la vie des jeunes.

Inscrite dans une dynamique de mouvement, elle vise à fédérer les jocistes et leur donner les moyens (formation, pédagogie, axes de recherches...) de monter des projets, de bâtir des actions, de vivre des démarches, de s'ouvrir à d'autres réalités, de se former. La campagne nationale d'action s'inscrit dans un projet de solidarité. C'est une occasion d'aller-vers, de rencontrer des copains et des copines qui ne sont pas encore en JOC. Le Tract enquête est un bon moyen pour faire ressortir des situations marquantes qui touchent la vie des jeunes et proposer la JOC aux copains et aux copines. La démarche d'enquête nous permet de porter un regard précis sur la situation réelle des jeunes et de la porter auprès des décideurs qui seront sensibilisés.

Quel que soit le thème, cette proposition permet de vivre l'action à travers des étapes : découverte, recherche et analyse des causes, rencontre de personnes

ressources... Le thème de la CNA est suffisamment large pour toucher la majorité des jeunes. Localement, des actions plus concrètes peuvent être développées pour répondre aux réalités spécifiques.

Le choix de cette campagne nationale se fait à partir de la relecture de la vie des jeunes et d'une analyse plus générale de la société. Le thème de la campagne est voté en assemblée générale. Il est étroitement lié aux orientations votées lors du conseil national. Le thème de la campagne et sa durée sont votés en assemblée générale.

## 7. La carte de relation

La JOC veut inciter à entrer en contact avec les personnes, notamment les jeunes croisés dans les différents lieux de vie. Pour cela, la carte de relation est une aide précieuse : elle donne les moyens de repérer où vivent les jeunes (copains, copines, voisins, voisines...), de relire ce qu'ils et elles vivent et d'avoir des projets pour et avec eux.

## 8. Le journal de la JOC, le site Internet et les Réseaux Sociaux

Le journal de la JOC, son site Internet et ses réseaux sociaux sont des moyens pour faire vivre le mouvement : ils informent chaque jociste de l'actualité du mouvement, mettent en réseau des expériences, des initiatives et des actions. Ils donnent aussi des clés pour décrypter l'actualité et comprendre le monde dans lequel nous vivons : en cela, ils participent à la dimension éducative du mouvement.

Ils sont une vitrine du mouvement.

Ils font ressortir son projet, ce que vivent les jeunes en JOC afin de pouvoir le présenter aux copains et copines et aux partenaires.

Ils permettent aux jocistes d'échanger des informations, des pratiques, des expériences par un moyen rapide et simple. Ils favorisent le débat et l'échange sur différents thèmes.

# Les responsabilités

## 9. Les jocistes

Les jocistes sont des adhérents et adhérentes de la JOC. Elles et ils ont entre 13 et 30 ans.

Elles et ils participent aux différentes activités du mouvement qui leur sont proposées et ainsi deviennent au fur et à mesure responsables du développement de celui-ci. Cela s'inscrit dans la pédagogie centrale de « l'entre eux, par eux, pour eux ».

Chaque jociste est amené à cheminer pour découvrir et vivre les différentes dimensions du projet de la JOC : la Révision de vie, mener des actions et des projets, inviter de nouveaux jeunes, vivre les différentes dimensions éducatives pour se former et tendre vers une éthique de vie comme militant chrétien et militante chrétienne. Elle ou il est aussi appelé à être jociste dans toute sa vie en faisant des choix, un projet de vie, en s'engageant dans différentes associations, partis politiques et syndicats. Tout cela demande un cheminement propre à chacun et chacune, mais tout jeune en JOC, par le projet du mouvement, devient militant et militante.

Chaque jociste est responsable de son mouvement : elle ou il est appelé(e) à s'y impliquer de diverses manières (préparation, animation, etc.).

Les jocistes signifient leur adhésion par un engagement financier : en effet, elles et ils sont invités à payer 5€ d'adhésion annuelle. Par cette adhésion, elles et ils symbolisent leur appartenance au mouvement et participent à sa vie démocratique. En plus de leur adhésion, elles et ils sont invités par la Fédération à cotiser pour participer à la vie financière du mouvement. Le montant de cette cotisation est fixé par les Fédérations locales. Cet engagement de chacun et chacune entre dans notre projet d'éducation financière.

## 10. Les accompagnateurs

Est nommé(e) accompagnateur ou accompagnatrice, tout adulte et/ou aîné-appelé, qui se met au service des jeunes et du mouvement sans en être à la conduite. Il ou elle a pour mission d'accompagner les jeunes dans ce qu'ils sont et ce qu'ils font à travers différents lieux d'investissement (équipe, permanences, temps forts, trésorerie, responsabilités...) et de favoriser l'entre eux.

Les accompagnateurs et accompagnatrices peuvent avoir des statuts divers : laïcs, prêtres, religieux(ses), laïcs consacrés, diacres...

Tous les accompagnateurs et accompagnatrices ne sont pas appelé(e)s à accompagner les jeunes de la même façon : cela dépend de leurs disponibilités, leurs envies, leurs capacités, leur cheminement. Tous sont au service d'un même projet.

Chaque accompagnateur ou accompagnatrice amené(e) à se former et à reprendre régulièrement avec d'autres sa mission.

## 11. Le responsable d'équipe, la responsable d'équipe

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le ou la responsable d'équipe est un ou une jociste qui vit la révision de vie en équipe et participe aux temps proposés par sa fédération. Il ou elle participe également à la vie du mouvement dans son financement, en cotisant.

Il ou elle représente son équipe au sein du conseil de conduite et de formation, instance de réflexion et de décisions sur la vie de la JOC locale.

### **Mode de désignation**

Le ou la responsable d'équipe est un membre de l'équipe à part entière. Il ou elle est choisi(e) par son équipe, à la suite d'un dialogue et d'un discernement, pour remplir cette responsabilité.

Le responsable d'équipe est élu pour un an.

### **Mission**

Par sa responsabilité, le ou la responsable d'équipe est porteur, porteuse du projet de la JOC auprès des militants et militantes de l'équipe et de ses copains et copines et administrateur et administratrice de la fédération locale.

Le ou la responsable d'équipe prépare, anime et reprend les révisions de vie avec l'accompagnateur ou l'accompagnatrice. Il ou elle peut y associer un autre membre de l'équipe.

Il ou elle assure le suivi de la carte de relation des copains et copines de son équipe et veille à ce que des propositions d'invitation aient lieu.

Il ou elle assure la relecture de la vie des copains lors des révisions de vie et soutient la recherche des causes pour aller jusqu'à vivre l'action en équipe.



Avec l'accompagnateur ou l'accompagnatrice, il ou elle relit la vie des jocistes de l'équipe et il ou elle se donne des projets pour chacun et chacune d'eux, leur permettant de cheminer dans leur parcours de militants et militantes (s'éveiller à la foi, à une vie militante, la conscience ouvrière).

Le ou la responsable d'équipe assure la continuité d'une réunion à l'autre notamment par le suivi des agirs. Pour cela, il ou elle prend des notes durant chaque réunion. Cela lui permet aussi de relire plus facilement. Il ou elle doit aussi être attentif, attentive à ce que chaque membre de l'équipe, selon ses moyens, prenne des notes, écrive ce que les jocistes disent de leur vie.

Il ou elle fait le lien avec les propositions fédérales en transmettant les informations et les invitations aux temps proposés.

Pour bien vivre sa mission, le ou la responsable d'équipe peut s'aider des moyens que le mouvement met à sa disposition (plaquettes, journal, espace internet, adhérent ...)

### **Instances et lieux de formation**

Le ou la responsable d'équipe, vit avant tout la JOC au sein des réunions et des actions de son équipe.

Le ou la responsable d'équipe vient représenter son équipe au sein du conseil de conduite et de formation. Il ou elle n'est pas seul dans cette mission, il ou elle est accompagné(e) du trésorier de son équipe et de l'accompagnateur d'équipe.

Lors de ces réunions, il ou elle est porte-parole de son équipe et il ou elle est invité(e) à donner son avis et à être force de proposition notamment sur la conduite proposée par l'équipe fédérale. En retour, il ou elle encourage son équipe à participer à la vie du mouvement.

Lors des conseils de conduite et de formation, le ou la responsable d'équipe est amené(e) à valider par le vote la conduite fédérale et à élire les fédéraux et les responsables de projet, s'il y en a.

La présence du ou de la responsable d'équipe au sein des conseils de conduite et de formation est essentielle, car ce lieu est avant tout un lieu de formation et d'information pour lui ou pour elle.

En plus des conseils de conduite et de formation, le ou la responsable d'équipe est invité(e) à venir se former lors des Sessions des Responsables et Trésoriers d'équipe (SRT).

## 12. Le Trésorier d'équipe, la trésorière d'équipe

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le trésorier ou la trésorière d'équipe est un(e) jociste qui vit la révision de vie en équipe et participe aux temps proposés par sa fédération. Elle ou il participe également à la vie du mouvement dans son financement, en cotisant.

Il ou elle représente son équipe au sein du conseil de conduite et de formation, instance de réflexion et de décisions sur la vie de la JOC locale.

### **Mode de désignation**

Le trésorier d'équipe ou la trésorière d'équipe est un membre de l'équipe à part entière. Il ou elle est choisi(e) par son équipe, à la suite d'un dialogue et d'un discernement, pour remplir cette responsabilité.

Le trésorier d'équipe ou la trésorière d'équipe est élu(e) pour un an.

### **Mission**

Par sa responsabilité, le trésorier d'équipe, la trésorière d'équipe est porteur ou porteuse auprès des copains et des copines du projet d'éducation financière du mouvement et administrateur, administratrice de la fédération locale.

Pour cela, il ou elle peut proposer de préparer, en accord avec le ou la responsable, des révisions de vie axées sur l'argent ou l'éducation financière.

De même, lors de chaque réunion, le trésorier, la trésorière a pour mission d'interpeller les jocistes de l'équipe sur leur rapport à l'argent. Il ou elle les aide à s'exprimer sur des situations liées au fric, à rechercher et comprendre les causes de celles-ci et à exprimer des convictions par rapport à ce qu'ils vivent. Par sa relecture, le trésorier, la trésorière peut avoir des projets pour les membres de son équipe.

Le trésorier, la trésorière tient la caisse d'équipe. Il est attentif ou elle est attentive à ce que son usage soit bien au service des projets de l'équipe, de l'action, d'un financement de temps de formation. Il ou elle a le réflexe, s'il y a une difficulté financière, de proposer à l'équipe de réfléchir à des solutions, soit en proposant des opérations financières, soit en utilisant la caisse d'équipe.

Si un projet d'équipe voit le jour, le trésorier, la trésorière a pour réflexe de faire réfléchir l'équipe au financement de celui-ci. Il ou elle élabore avec les copains le budget de celui-ci. Il ou elle est ensuite garant(e) de sa bonne conduite.

Le trésorier, la trésorière propose l'adhésion et la cotisation dans son équipe. Il ou elle relance régulièrement les membres sur leur engagement financier afin de soutenir la vie financière du mouvement. Il ou elle remonte également les cartes d'adhésion aux fédéraux lors des conseils de conduite et de formation.

Par sa mission, le trésorier, la trésorière est garant(e) du budget de l'équipe. Il est attentif ou elle est attentive au suivi de celui-ci. Il ou elle reprovoque l'équipe sur ses agirs et sur la cotisation.

Le trésorier, la trésorière fait le lien avec les propositions fédérales concernant l'éducation financière. Il est l'interlocuteur privilégié du trésorier fédéral ou elle est l'interlocutrice privilégiée de la trésorière fédérale.

### **Instances et lieux de formation**

Le trésorier d'équipe ou la trésorière d'équipe, vit avant tout la JOC au sein des réunions et des actions de son équipe.

Le trésorier d'équipe ou la trésorière d'équipe vient représenter son équipe au sein du conseil de conduite et de formation. Il ou elle n'est pas seul dans cette mission, il ou elle est accompagné(e) du responsable de son équipe ou de la responsable d'équipe et de l'accompagnateur d'équipe ou l'accompagnatrice d'équipe.

Lors de ces réunions, il ou elle est porte-parole de son équipe et il ou elle est invité(e) à donner son avis et à être force de proposition notamment sur la conduite proposée par l'équipe fédérale. En retour il ou elle encourage son équipe à participer à la vie du mouvement.

Lors des conseils de conduite et de formation le trésor d'équipe ou la trésorière d'équipe est amené(e) à valider par le vote la conduite fédérale et à élire les fédéraux et-les responsables de projets, s'il y en a.

La présence du trésorier d'équipe ou de la trésorière d'équipe au sein des conseils de conduite et de formation est essentielle, car ce lieu est avant tout un lieu de formation et d'information pour elle et pour lui.

En plus des conseils de conduite et de formation, le trésorier d'équipe ou la trésorière d'équipe est invité(e) à venir se former lors des Session des Responsables et Trésoriers d'équipe (SRT).

### 13. Le Responsable de Projet, la Responsable de projet

La responsabilité de responsable de projet est créée pour répondre à plusieurs constats établis lors de la recherche sur les responsabilités fédérales.

Elle a pour objectifs de :

- proposer une responsabilité précise aux jeunes qui entrent en JOC par la porte de l'action.
- permettre aux jeunes rejoints et aux jocistes isolés de rentrer dans la dynamique du mouvement.
- de nommer un ou une responsable référent(e) pour chaque projet pour permettre une meilleure communication de celui-ci au sein de la fédération.
- formaliser des temps de relecture pour assurer la conduite des projets.

La responsabilité de responsable de projet, contrairement aux autres responsabilités, (fédérale, responsables d'équipes, trésoriers d'équipes) ne fait pas partie de la structuration ordinaire d'une fédération. Il n'y a aucune obligation d'avoir des responsables de projets sur chaque fédération. Cette responsabilité ne doit en aucun cas être créée systématiquement. Cette proposition de responsabilisation doit venir d'un besoin. Elle permet de colorer certains projets qui répondent à des critères précis (voir ci-dessous). Chaque projet n'a pas besoin d'un responsable de projet pour être mené.

### **Qui est-il, qui est-elle**

Le ou la responsable de projet est un(e) jociste adhérent(e) de la fédération locale. Il ou elle est encouragé(e) à découvrir la vie d'équipe, la révision de vie et à vivre les temps forts proposés sur la fédération.

### **Mode de désignation**

Le ou la jociste responsable de projet peut être désigné(e) de deux manières :

- Il ou elle peut être interpellé(e) pour cette mission, par l'équipe fédérale après avoir relu sa vie.
- Il ou elle peut aussi de lui-même, d'elle-même, s'il est attaché ou si elle est attachée à un projet et a envie de s'engager sur celui-ci, proposer sa candidature à ce poste. Il ou elle prévient le ou la présidente fédérale de son souhait. Le ou la jociste est alors invité(e) au conseil de conduite et de formation, où il ou elle est amené(e) à exprimer son envie d'être responsable de projet et la manière dont il ou elle souhaite développer et soutenir celui-ci.

Suite à un temps de questions/réponses, les membres du conseil de conduite et de formation votent pour ou contre la nomination du ou de la jociste comme responsable du projet.

Le ou la responsable de projet est élu(e) pour 1 an, renouvelable 2 fois. Il ou elle peut être élu(e) en cours d'année.

Il est important qu'il n'y ait pas plus de responsables de projets que de responsables et trésoriers d'équipe sur une fédération.

Le ou la responsable de projet a en charge un projet qui nécessite une prise de responsabilité spécifique. Celui-ci doit répondre à certains critères qui sont :

- s'inscrire dans la durée (un an minimum)
- avoir des objectifs clairs avec des échéances
- viser à rejoindre de nouveaux jeunes

Actuellement, certaines initiatives entrent dans cette définition : permanence, Relais Jeunes Solidaires, investissement d'un lieu de vie (FJT, CFA...), réalisation d'un camp, tenue d'un journal local, actualisation du site internet.

Ce projet ne peut pas être un projet d'équipe car c'est alors le ou la responsable et le trésorier d'équipe, la trésorière d'équipe qui font le lien avec la fédération. Il ou elle ne peut pas être un événement de la campagne nationale d'année, un dossier permanent (communication, mobilisation, relations extérieures), ni le suivi d'une catégorie (sauf s'il y a un projet précis à durée déterminée).

Le ou la responsable de projet n'est pas fédéral. Il ou elle n'a pas à conduire l'ensemble de la fédération. En revanche, on peut être fédéral et conduire un projet. Dans ces conditions, le ou la jociste est fédéral(e) et se place en tant que tel sur la fédération.

### **Mission**

Le ou la responsable de projet, a pour mission de développer, construire, soutenir, un projet ou une action qui demande un investissement dans la durée. Ce projet doit également permettre de rejoindre des jocistes ou des jeunes en lien.

Si cela est possible, le ou la responsable de projet doit porter le projet au sein d'un collectif de jocistes et de jeunes rejoints.

Pour mener à bien sa mission, le ou la responsable de projet doit construire une conduite sur un an. Il ou elle est ensuite chargé(e), avec d'autres si possible, de la mettre en œuvre.

Pour prendre du recul sur sa mission, le ou la responsable de projet relit régulièrement, avec un accompagnateur, une accompagnatrice, l'évolution du projet. Il ou elle réadapte alors sa conduite en fonction de l'avancement de celui-ci et se donne de nouvelles perspectives.

Le ou la responsable de projet est chargé(e) d'accueillir et de relire la vie des jocistes et jeunes rejoints qu'il ou elle rencontre dans sa mission. Cette relecture lui permet de définir des besoins et d'avoir ainsi des projets pour eux, qu'il ou elle met en œuvre par des propositions et dans sa conduite.

Dans toute sa mission, le ou la responsable de projet est soutenu(e) par un accompagnateur ou accompagnatrice référent(e). Il ou elle est aussi en lien avec un ou une fédérale(e). Le ou la responsable de projet vit régulièrement des reprises personnelles, afin de prendre du recul, évaluer et répondre toujours plus aux attentes et aux besoins.

### **Instances et lieux de formation**

Le ou la responsable de projet assiste au conseil de conduite et de formation pour rendre compte de l'évolution du projet et rapporter la vie des jocistes et jeunes rejoints qu'il ou elle rencontre dans celui-ci. C'est aussi le lieu où il ou elle fait part de ses questions et où il ou elle est soutenu(e).

Le ou la responsable de projet, par sa mission, est invité(e), à titre consultatif, à donner son avis et à être force de proposition notamment sur la conduite proposée par l'équipe fédérale. En retour il ou elle encourage les jocistes et jeunes rejoints à participer à la vie du mouvement.

La présence du ou de la responsable de projet au sein des conseils de conduite et de formation est essentielle, car ce lieu est avant tout un lieu de formation pour lui ou pour elle.

En plus des conseils de conduite et de formation, le ou la responsable de projet est invité(e) à venir se former lors des Sessions des Responsables et Trésoriers d'équipe (SRT).

De plus, le ou la fédéral(e) soutenant le ou la responsable de projet accompagne le cheminement de celui-ci ou de celle-ci vers la vie d'équipe et l'amène à avancer dans la compréhension du projet de la JOC.

## 14. L'accompagnateur d'équipe, l'accompagnatrice d'équipe

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Un accompagnateur ou une accompagnatrice d'équipe peut avoir ou pas un passé de jociste ou une expérience avec la mission ouvrière. Il ou elle peut être laïc, religieux, religieuse, diacre permanent, prêtre.

C'est un adulte, de préférence plus de 30 ans.

Cette mission peut être couplée avec une responsabilité d'Accompagnateur Fédéral, d'Accompagnateur de liaison ou de Point d'Appui.

### **Mode de désignation**

La proposition est faite à des adultes qui sont interpellés par les jocistes, l'équipe fédérale, les accompagnateurs déjà en place, le Délégué Diocésain de la Mission Ouvrière, pour vivre une mission d'église en accompagnant un groupe de jeunes.

### **Missions**

Sa mission est un équilibre à trouver entre écoute et participation. Sans être dans une position d'animateur, ses interventions, qui ne doivent pas prendre de place importante dans les réunions d'équipes, doivent permettre aux jeunes de pousser plus loin leur réflexion. Par l'interpellation, c'est également une personne ressource pour aider les jeunes à cerner tous les enjeux des questions abordées en rencontre d'équipe et les soutenir dans leurs démarches d'actions d'équipe.

Il ou elle est amené(e) à accompagner son équipe dans d'autres lieux de rencontres JOC comme des AGL des temps forts locaux, des sessions de formation, des rassemblements régionaux ou nationaux.

L'accompagnateur ou l'accompagnatrice a aussi une mission être attentif ou attentive aux jeunes qui sont autour de lui ou d'elle et de proposition du mouvement. Pour certains jeunes, il ou elle peut devenir une personne de référence et de confiance et être sollicité pour des questions qui sortent du cadre de la JOC. C'est pourquoi il ou elle doit veiller à garder une certaine distance et garder un positionnement d'adulte.

Il ou elle est amené(e) régulièrement à prendre du recul et à questionner sa position d'accompagnement, avec le soutien de l'Accompagnateur Fédéral et en rencontre d'accompagnateurs.

Il ou elle est de sa mission d'accompagner les jeunes dans la préparation et relecture des rencontres d'équipe.

Il ou elle est de sa mission d'accompagner le ou la responsable et le ou la trésorière d'équipe dans leurs missions.

### **Instances et lieux de formation**

Les rencontres d'accompagnateurs sur la fédération auxquelles il est présent pour échanger avec d'autres accompagnateurs sur ses joies et difficultés dans la mission.

- Les réunions avec l'équipe de jeunes auxquelles il est présent pour accompagner, interroger et faire grandir les jeunes, et les temps de relecture et de préparation des rencontres d'équipe. Des temps forts régionaux ou nationaux où il est un repère pour les jeunes et les aider à aller vers les autres-

- Des temps de formation (sessions SRT, CCF...) où il peut être sollicité pour accompagner des jeunes de sa fédération.

## 15. Le fédéral ou la fédérale

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Un fédéral ou une fédérale est un(e) jociste militant, militante qui adhère, vit la révision de vie en équipe, cotise et participe aux temps proposés par sa fédération.

Le fédéral ou la fédérale a une expérience jociste, il ou elle a, si possible, déjà eu une responsabilité antérieure, comme celle de responsable ou trésorier, trésorière d'équipe.

Le ou la fédéral(e) est porteur ou porteuse du projet du mouvement et de ses intuitions. Il ou elle a la volonté de vivre et proposer une vie militante, de donner du sens à la foi dans sa mission et de s'éveiller à la conscience ouvrière.

Être fédéral(e) cela s'apprend. C'est par son appel, son envie de s'investir et d'être au service du mouvement que le ou la fédéral(e) avance dans sa mission. Être fédéral(e) c'est apprendre à avoir du recul sur sa mission pour être toujours plus au service de la JOC et des jeunes du milieu ouvrier et des quartiers populaires.

### **Mode de désignation**

Le ou la fédéral(e) est appelé(e), par lettre, par l'équipe fédérale précédente, ou le ou la permanent(e) en lien avec l'accompagnement fédéral, s'il n'y avait pas de fédéraux sur la fédération (cf. fiche sur l'appel).

Le ou la fédéral(e) est appelé(e) pour un mandat de 2 ans (renouvelable 2 fois). Cette responsabilité est modulable en fonction des capacités et de la disponibilité du jociste et des besoins de la fédération.

Cet appel est par la suite confirmé par l'élection de l'équipe fédérale en Assemblée Générale Locale sur la base des priorités qu'elle présente pour l'année à venir.

### **Mission**

Être fédéral, c'est être au service des jocistes et de la JOC.

Le ou la fédéral(e) est responsable de faire vivre aux jocistes l'ensemble du projet et des pratiques de la JOC. En portant les intuitions du mouvement, le ou la fédéral(e) est appelé à vivre des actions de transformation sociale et à être responsable d'Eglise. Il ou elle est administrateur ou administratrice de la fédération locale.

Il ou elle veille à conduire la fédération, en proposant, préparant et animant des temps qui permettent aux jocistes de vivre les différentes dimensions du mouvement. Il ou elle est aussi chargé(e) de relire les temps fédéraux vécus.

Le ou la fédéral(e) a le souci de relire la vie des jocistes. Il ou elle doit donc dans sa mission suivre plus particulièrement des jocistes de sa fédération : une/des équipes, un/des secteurs, une/des catégories, selon la réalité

Cette relecture de la vie et des temps lui permet de définir des besoins (formation, soutien, approfondissement...) et d'avoir ainsi des projets pour les jocistes et les équipes, qu'il ou elle met en œuvre par des propositions et dans sa conduite.

Il ou elle porte le souci du renouvellement de la JOC, en responsabilisant des jocistes et en ayant des projets pour eux. Pour cela, il ou elle propose pour chaque temps fédéral à des jocistes de se responsabiliser ponctuellement.

Le ou la fédérale doit assurer la formation des jocistes et plus particulièrement celle des responsables d'équipe, trésoriers trésorières d'équipe et des responsables de projet.

Il ou elle a pour mission de garantir le développement du mouvement. Il ou elle est chargé(e) d'impulser, d'encourager et de soutenir les initiatives de développement. Il ou elle est de son rôle d'aller à la rencontre des jeunes du milieu ouvrier, pour les mettre en lien et leur proposer la JOC.

Le ou la fédérale reprend régulièrement sa mission, que ce soit en équipe fédérale ou en vivant des reprises de mission avec le président fédéral ou permanent de secteur au moins une fois tous les deux ans. Ceci afin de prendre du recul, évaluer et répondre toujours plus aux attentes et aux besoins des jocistes. Chaque fédéral est également invité à vivre un accompagnement personnel, avec un

accompagnateur autre que l'accompagnateur fédéral (ou celui qui le suit dans sa responsabilité spécifique s'il en a une).

Pour bien vivre sa mission, il est préférable que le ou la fédéral(e) ne vive pas seul sa mission mais soit en lien avec une équipe fédérale et un ou une accompagnatrice fédérale.

### **Instance de réunion et lieu de formation**

Les fédéraux se retrouvent régulièrement en comité fédéral. C'est le lieu indispensable pour bien vivre leur mission.

Pour s'assurer d'être au service du mouvement, les fédéraux s'appuient aussi sur le conseil de conduite et de formation pour adapter et mettre en place la conduite fédérale en lien avec l'ensemble des équipes de la fédération. Ils veillent à mettre en œuvre les décisions prises lors des conseils de conduite et de formation.

La particularité de la mission de fédéral est de travailler avec d'autres fédérations de la région, voire d'un secteur. Pour cela, les fédéraux sont invités à participer aux rencontres régionales.

Les objectifs sont de s'entraider, d'avoir une vision plus large de la JOC et de proposer un dynamisme en créant une conduite régionale.

Le ou la fédéral(e) est aussi responsable du mouvement national. Il ou elle est donc présent(e) et acteur ou actrice des décisions du mouvement lors de l'Assemblée Générale Nationale. Avec l'ensemble des fédéraux, il ou elle décide des orientations politiques et financières de la JOC. Sa responsabilité est donc au service de ce qui se vit aujourd'hui mais aussi des recherches pour l'avenir du mouvement.

La participation du fédéral aux rencontres régionales et aux sessions de formation est essentielle car ce sont des lieux privilégiés de relecture et de formation.

## 16. Les responsabilités spécifiques de certains fédéraux

### 17. Le Président fédéral, la présidente fédérale

Le ou la présidente fédérale est avant tout un ou une jociste. Il ou elle est membre de l'équipe fédérale à part entière. Comme tout fédéral, il ou elle suit plus particulièrement une ou plusieurs équipes, un ou plusieurs secteurs ou une ou plusieurs catégories.

Le ou la présidente fédérale a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que les autres fédéraux.

### **Mode de désignation**

Le président fédéral ou la présidente fédérale est appelé(e) par lettre par le bureau ou le ou la présidente fédérale de l'équipe fédérale en place. S'il n'y a pas de président fédéral, le permanent en lien avec l'accompagnement fédéral discerne et fait un appel.

Le ou la présidente fédérale est confirmé(e) dans sa mission, avec l'ensemble de l'équipe fédérale, par un vote sur scrutin de liste bloquée en Assemblée Générale Locale sur la base des priorités que l'équipe fédérale présente pour l'année à venir.

### **Mission**

Le ou la présidente fédérale doit garantir la mise en œuvre de la conduite fédérale et la relecture de la vie des jocistes. Pour cela, il ou elle prépare et relit les comités fédéraux en lien avec l'accompagnateur fédéral. La relecture régulière de la vie de la fédération doit lui permettre d'avoir du recul et des propositions à soumettre aux fédéraux et au conseil de conduite et de formation concernant la conduite et le fonctionnement de la fédération

Il ou elle anime les comités fédéraux et est attentif ou attentive à ce que chacun puisse s'y exprimer.

Il ou elle a des liens réguliers avec le trésorier ou la trésorière et le secrétaire fédéral ou la secrétaire fédérale pour s'informer et prendre en compte dans ses ordres du jour des questions relatives à leurs responsabilités (finances, infos...). Il ou elle peut les associer à la préparation de certains comités fédéraux.

Le ou la président(e) fédéral(e) doit avoir le recul nécessaire, pour être attentif ou attentive aux autres fédéraux, les interpeller sur leur mission et avoir un projet pour Le ou la président(e) fédéral(e), par son statut, est également garant ou garante de l'extension du mouvement. Il ou elle doit être attentif ou attentive au développement et proposer des moments de réflexion autour de l'avenir de la fédération.

Le ou la président(e) fédéral(e) représente la fédération auprès des partenaires. Dans la mesure du possible, il ou elle effectue des relations extérieures pour porter la parole des jocistes et des jeunes rejoins.

Dans toute sa mission, le ou la président(e) fédéral(e) est soutenu(e) par un accompagnateur fédéral ou une accompagnatrice fédérale. Il est aussi essentiel qu'il ou qu'elle ait des reprises de mission avec un accompagnateur.

Le ou la présidente fédérale est garant(e) de la formation des responsables d'équipe, des trésoriers d'équipe et des responsables de projet.

### **Instance de réunion et lieux de formation**

Le ou la président(e) fédéral(e) est formé(e) et vit sa mission dans les mêmes lieux que les fédéraux. Sa mission nécessite en plus des réunions avec un accompagnateur fédéral ou une accompagnatrice fédérale pour préparer et relire les comités fédéraux.

## 18. Le Trésorier fédéral, la trésorière fédérale

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale est avant tout un ou une jociste. Il ou elle est membre de l'équipe fédérale à part entière. Comme tout Fédéral, il ou elle suit plus particulièrement une ou plusieurs équipes, un ou plusieurs secteurs ou une ou plusieurs catégories.

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout autre Fédéral.

### **Mode de désignation**

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale est appelé(e) par lettre par le bureau ou le président fédéral de l'équipe fédérale en place S'il n'y a pas de fédéraux le permanent, en lien avec l'accompagnement fédéral. Discerne et fait un appel.

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale est confirmé(e) dans sa mission, avec l'ensemble de l'équipe fédérale, par un vote sur scrutin de liste bloquée en Assemblée Générale Locale sur la base des priorités que l'équipe fédérale présente pour l'année à venir.

### **Mission**

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale garantit, en lien avec un accompagnateur finances la bonne santé financière de la Fédération locale Il ou elle met en œuvre une politique de financement décidée en équipe fédérale pour y arriver (suivi des cotisations, opérations financières, demande de subvention...).

Il ou elle propose en début d'année une conduite financière fédérale qui doit être au service des projets de la fédération.



Cette dernière est donc en cohérence avec la conduite fédérale. Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale la soumet à l'équipe fédérale afin que l'ensemble de l'équipe porte le souci des finances. Il ou elle est enfin chargé(e) de la mettre en œuvre.

La mission essentielle du Trésorier fédéral ou de la trésorière fédérale concerne la sensibilisation de l'ensemble des jocistes à l'éducation financière. Il ou elle est de ce fait, chargé(e) de la formation des Trésoriers d'Equipe et trésorières d'équipe.

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale tient le budget fédéral, il ou elle suit donc très régulièrement les finances. Il ou elle doit permettre le financement du mouvement par les jocistes et les équipes. En outre, il ou elle ou elle est garant, garante chaque année de la remontée de la contribution fédérale et des budgets réalisés à la Fédération nationale.

Au sein des équipes fédérales, le Trésorier de fédération ou la trésorière de fédération a un rôle d'interpellation majeur sur la concordance de la conduite fédérale et des finances. Il ou elle fait également le lien régulièrement avec le ou la Président(e) fédéral(e) pour l'informer, lui faire part des questions et de l'avancement de la conduite financière. Le Trésorier Fédéral ou la trésorière fédérale peut-être associé(e) à la préparation de certains comités fédéraux.

Dans toute sa mission, le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale est accompagné(e) par un adulte car il ou elle n'est pas nécessairement un ou une comptable ou un ou une spécialiste des finances. Ce dernier ou cette dernière doit également permettre au Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale de vivre régulièrement des reprises de mission.

### **Instance de réunion et lieux de formation**

Le Trésorier fédéral ou la trésorière fédérale est formé(e) et vit sa mission dans les mêmes lieux que les fédéraux.

Cette responsabilité nécessite impérativement un accompagnement pour l'ensemble de la mission.

Le Trésorier Fédéral ou la trésorière fédérale peut être invité(e) à préparer et relire certains comités fédéraux, en fonction de l'ordre du jour.

## 19. Le Secrétaire Général fédéral, la Secrétaire Générale fédérale

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le secrétaire général ou la secrétaire générale est avant tout un ou une jociste. Il ou elle est membre de l'équipe fédérale à part entière. Comme tout fédéral, il ou elle suit plus particulièrement une ou plusieurs équipes, un ou plusieurs secteurs ou une ou plusieurs catégories.

Le secrétaire général ou la secrétaire générale a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout fédéral.

### **Mode de désignation**

Le secrétaire général fédéral ou la secrétaire générale fédérale est appelé(e) par lettre par le bureau ou le président fédéral de l'équipe fédérale en place. S'il n'y a pas de fédéraux le permanent, en lien avec l'accompagnement fédéral discerne et fait un appel.

Le secrétaire général ou la secrétaire générale est confirmé(e) dans sa mission, avec l'ensemble de l'équipe fédérale, par un vote sur scrutin de liste bloquée en Assemblée Générale Locale sur la base des priorités que l'équipe fédérale présente pour l'année à venir.

## **Mission**

Le secrétaire général ou la secrétaire générale assure la communication interne de la fédération locale. Il ou elle est chargé(e) de faire circuler les informations. Il ou elle reçoit donc le courrier aux fédérations, les invitations des temps proposés localement et les dates des réunions. Il ou elle a pour mission de redistribuer les informations reçues aux militants et militantes concernés.

Il ou elle veille à ce qu'il y ait un suivi des équipes par les membres du comité fédéral.

Le secrétaire général ou la secrétaire générale a en charge l'actualisation et la tenue du listing des jocistes et des jeunes rejoins par la JOC. Il ou elle tient également le listing des partenaires et des médias avec lesquels la fédération est en contact.

Le secrétaire général ou la secrétaire générale est responsable du respect des règles associatives auxquelles est soumise la fédération. Il ou elle veille à ce que soient faits les comptes rendus des comités fédéraux et des conseils de conduite et de formation, et les procès-verbaux de ces instances. Il ou elle met aussi à jour les documents juridiques comme la déclaration des administrateurs en préfecture. Il ou elle tient et met à jour les archives de la fédération.

Il ou elle est en lien régulièrement avec le président fédéral pour lui faire part des informations et des questions en lien avec sa mission. Le secrétaire général ou la secrétaire générale le soutient aussi dans la mise en œuvre des priorités votées en conseil de conduite et de formation et dans la conduite du projet du mouvement. Le secrétaire général ou la secrétaire générale peut être associé(e) à la préparation de certains comités fédéraux.

Dans sa mission, le secrétaire général ou la secrétaire générale est accompagné(e) par un accompagnateur fédéral ou référent. Le secrétaire général fédéral ou la secrétaire générale fédérale vit des reprises de mission régulièrement avec cet accompagnateur.

## **Instance de réunion et lieux de formation**

Le secrétaire général ou la secrétaire générale fédéral est formé(e) et vit sa mission dans les mêmes lieux que les fédéraux. Il ou elle peut être invité(e) à préparer et relire certains comités fédéraux, en fonction de l'ordre du jour.

## 20. Le délégué de fédération, la déléguée de fédération

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le délégué ou la déléguée de fédération est un ou une responsable ou un ou une trésorière d'équipe qui assiste régulièrement aux conseils de conduite et de formation.

La spécificité du délégué de fédération, c'est d'être jociste dans une fédération où il n'y a aucun fédéral.

Le délégué ou la déléguée de fédération est un ou une jociste qui se situe dans une dynamique de cheminement concernant les différents aspects du mouvement.

### **Mode de désignation**

Le délégué ou la déléguée de fédération peut être désigné(e) de deux façons :

- Il ou elle peut être choisi(e), à la suite d'un débat, par l'ensemble des responsables et trésoriers et trésorières d'équipe du conseil de conduite et de formation.
- Il ou elle peut être appelé(e) par le permanent en lien avec la fédération ou par les membres du collectif région en lien avec l'accompagnement fédéral. Il ne peut pas y avoir de délégué de fédération sur une fédération où ne se vivent pas des Conseils de Conduite et de Formation régulièrement.

Il ou elle représente la fédération lors des rencontres régionales et de l'Assemblée Générale Nationale.

Une fédération peut compter au maximum 2 délégués de fédération.  
Le délégué ou la déléguée de fédération est élu(e) pour un an.

### **Mission**

En plus de sa responsabilité de responsable ou de trésorier d'équipe, le délégué ou la déléguée de fédération a pour mission de représenter sa fédération sur la région, en assistant aux rencontres régionales et au niveau national à l'Assemblée Générale Nationale.

Lors de ces réunions, il ou elle est porte-parole des jocistes de sa fédération. Il ou elle est invité(e), à donner son avis et à être force de proposition notamment sur la conduite régionale et nationale. En retour, il ou elle encourage les militants et militantes de sa fédération à participer à la vie du mouvement.

Le délégué ou la déléguée de fédération vit régulièrement des reprises de mission, avec un accompagnateur, ceci afin de prendre du recul et d'évaluer sa participation aux instances du mouvement.

### **Instance de réunion et lieux de formation**

Le délégué ou la déléguée de fédération est présent(e) aux rencontres régionales, ainsi qu'à l'Assemblée Générale Nationale.

La participation aux temps de formation proposés lors des rencontres régionales et lors de l'Assemblée générale nationale permet au délégué de fédération de se former et de découvrir davantage les intuitions du mouvement.

## 21. L'accompagnateur fédéral, l'accompagnatrice fédérale

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

L'accompagnateur ou l'accompagnatrice fédéral(e) est un ou une adulte de plus de 30 ans. Cet adulte peut être : prêtre, diacre, religieux, religieuse, laïc. Il ou elle accompagne les jocistes responsables de la fédération : l'équipe fédérale ou le Conseil de Conduite et de Formation en l'absence de fédéraux.

Dans la mesure du possible, il accompagne une équipe de jocistes.

### **Mode de désignation**

Les accompagnateurs fédéraux ou accompagnatrices fédérales sont nommés par les évêques des diocèses dans lesquels se trouvent les fédérations locales. Ils ou elles reçoivent une lettre de mission par l'évêque et/ou l'aumônerie nationale.

Le discernement de l'appel se fait souvent en lien avec le ou la Délégué(e) Diocésain(e) de la Mission Ouvrière, l'accompagnateur de liaison, l'accompagnateur national ou le collectif d'accompagnement fédéral<sup>1</sup>. Il ou elle est appelé(e) pour une mission de trois ans, renouvelable.

### **Missions**

Il ou elle accompagne une fédération, qu'il y ait des jocistes en responsabilité ou non, y compris là où des jeunes ne sont pas encore rejoints.

Il ou elle relit avec les responsables la vie des jeunes et les soutient dans l'élaboration des conduites et des projets. Il ou elle porte le souci de l'accompagnement des jeunes de la fédération. Pour cela, il ou elle est amené(e) à mettre en place et animer des rencontres d'accompagnateurs d'équipes sur la

---

<sup>1</sup> Le collectif d'accompagnement fédéral se compose d'adultes présents pour soutenir l'accompagnateur fédéral dans sa responsabilité.

fédération où il a rôle de formateur ou de formatrice. En cela il ou elle permet l'entre eux, l'échange entre accompagnateurs et accompagnatrices, la relecture de ce que vivent les jeunes en équipe et des clés pour la suite de l'année.

Il ou elle est garant(e) de la juste distance entre les jeunes et l'accompagnateur d'équipe, et que l'accompagnement d'équipe se passe dans les meilleures conditions en lui donnant les moyens.

Sur les fédérations où il y a une équipe fédérale, il ou elle soutient le président fédéral dans sa mission, dans la préparation et la relecture des Comités Fédéraux. Il peut proposer à chaque fédéral de relire sa mission.

Sur les fédérations où il n'y a pas d'équipe fédérale, il a le souci et soutient la fondation/le développement en lien avec le permanent de secteur.

Il est garant de la présence d'accompagnateurs lors de temps forts, session de formation ou conseil de conduite et de formation.

### **Instances de réunion et de lieux de formation**

L'accompagnateur fédéral ou l'accompagnatrice fédérale est présent ou présente aux Conseils de conduite et de Formation ainsi qu'aux Comités Fédéraux.; Il est présent ou elle est présente aux rencontres d'accompagnateurs fédéraux au niveau régional pour se former, relire la vie de la fédération, relire et avancer dans sa mission.

Il ou elle est également présent(e) aux temps forts fédéraux et régionaux, sessions de formation. Dans ce cas, il ou elle peut partager sa présence avec les membres du collectif d'accompagnement fédéral.

Il ou elle est invité(e) à se former aux Sessions Nationales des Accompagnateurs Fédéraux et à participer aux sessions nationales de relecture.

## 22. Les membres du collectif région

### **Qui sont-ils, qui sont-elles ?**

Les membres du collectif région sont des fédéraux des fédérations de la région. A ce titre, ils sont des militants et militantes qui adhèrent, cotisent, vivent la révision de vie en équipe et participent aux temps proposés par leur fédération et à ses instances (CCF, comités fédéraux...). Ils et elles sont membres du collectif région et ont le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout autre membre du collectif région.

### **Mode de désignation**

Les membres du collectif région sont appelés par lettre pour une mission sur la région par le collectif région en place ou à défaut par le permanent de secteur en lien avec l'accompagnateur régional ou l'adulte point d'appui sur la région s'il n'y a pas de collectif région. Ils et elles sont appelés pour une mission de 2 ans renouvelable 1 fois.

### **Mission**

Les membres du collectif région relisent la vie de la région et des fédérations locales qui la composent avec les autres membres du collectif région et l'accompagnateur ou l'accompagnatrice régional(e).

Ils soutiennent le ou la présidente dans ses fonctions représentatives et organisationnelles : préparation des Conseils d'Administration Nationaux, suivi et relecture des fédérations et des fédéraux, préparation, animation et relecture des rencontres régionales... Ils et elles peuvent être responsables d'un projet spécifique à la région ou soutenir un autre membre du collectif région dans sa responsabilité. Ils et elles participent à la vie associative de la région.

## **Instance de réunion**

Les membres du collectif région vivent leur mission fédérale dans les mêmes lieux que les fédéraux. De plus, leur mission nécessite des réunions avec les membres du collectif région et l'accompagnateur ou l'accompagnatrice régionale ainsi que des reprises de responsabilités avec le permanent de secteur.

## 23. Le président de région, la présidente de région

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le président de région ou la présidente de région est un ou une fédéral(e) d'une des fédérations de la région.

Pour ne pas être écrasé par trop de responsabilités et avoir le temps de conduire la vie régionale, il ou elle peut être déchargé(e) de certaines responsabilités locales.

Il ou elle a, dans la mesure du possible, une expérience des dimensions régionales et nationales du mouvement (participation à des RR, à des AGN...).

Il ou elle est membre du collectif région et a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout autre membre du collectif région.

### **Mode de désignation**

Le président de région ou la présidente de région est :

- appelé(e) par lettre par le président ou la présidente de région en place. S'il n'y a pas de président ou de présidente de région le ou la permanente de secteur en lien avec l'accompagnement régional discerne et fait un appel.

Il ou elle est appelé(e) pour une mission de 2 ans renouvelable 1 fois.

- Il ou elle est confirmé(e) dans sa mission par un vote de l'Assemblée Générale Nationale, qui de ce fait l'élit Administrateur National ou administratrice nationale.

### **Mission**

Le président de région ou la présidente de région est responsable de faire vivre aux membres de la Rencontre Régionale l'ensemble des intuitions de la JOC.

Le président de région ou la présidente de région doit garantir la mise en œuvre de la conduite régionale et la relecture de la vie de la région et des fédérations locales. Pour cela, il ou elle prépare et relit les rencontres du collectif région. La relecture régulière de la vie de la région doit lui permettre d'avoir du recul et des propositions à soumettre aux membres du collectif région et de la rencontre régionale concernant la conduite et le fonctionnement de l'association régionale.

Le président de région ou la présidente de région est responsable de l'association régionale, il ou elle garantit un fonctionnement associatif de la région, sa voix tranche si besoin.

Il ou elle anime les rencontres du collectif région et est attentif ou attentive à ce que chacun puisse s'y exprimer.

Le président de région ou la présidente de région représente la délégation régionale auprès des partenaires. Dans la mesure du possible, il ou elle effectue des relations extérieures pour porter la parole des jocistes et des jeunes rejoints.

Avec les autres membres du collectif région, il ou elle relit la vie de la région et des fédérations locales qui la composent en portant une attention particulière aux fédérations sans fédéraux. Il ou elle prépare, anime et relit les rencontres régionales. Il ou elle prépare les Conseils d'Administration Nationaux.

Lorsqu'il est élu administrateur national ou lorsqu'elle est élue administratrice nationale par l'Assemblée Générale Nationale, il ou elle représente sa région au conseil d'administration de la fédération Nationale. A ce titre, il ou elle remonte, en collaboration avec le permanent de secteur qui tourne sur sa région, une relecture

de ce qui est proposé sur sa région, de ce que les jeunes vivent, une évaluation des projets portés.

Lors des conseils d'administration nationaux, le président régional ou la présidente régionale est amené(e) à réfléchir avec d'autres sur certains aspects ou questions du mouvement. Il ou elle découvre d'autres pratiques et s'enrichit des idées de chacun. Tout cela, il ou elle doit le redonner sur sa région auprès des fédéraux. Il ou elle doit être porteur ou porteuse des décisions prises et des recherches entamées.

### **Instance de réunion**

Le président de région ou la présidente de région vit sa mission fédérale dans les mêmes lieux que les fédéraux. De plus, sa mission nécessite des réunions avec les membres du collectif région et l'accompagnateur régional ainsi que des rencontres avec l'accompagnateur régional pour préparer et relire les instances. Il ou elle a aussi des reprises de responsabilités avec le permanent de secteur.

Lorsqu'il est élu administrateur national, il participe et vote au Conseil d'Administration National.

## 24. Le trésorier de région, la trésorière de région

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le trésorier de région ou la trésorière de région est un ou une fédéral(e) d'une des fédérations de la région.

Pour ne pas être écrasé par trop de responsabilités et avoir le temps de conduire la vie régionale, il ou elle peut être déchargé(e) de certaines responsabilités locales.

Il ou elle a, dans la mesure du possible, une expérience des dimensions régionales et nationales du mouvement (participation à des RR, à des AGN...).

Il ou elle est membre du collectif région et a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout autre membre du collectif région.

### **Mode de désignation**

Le trésorier de région ou la trésorière de région est appelé(e) par lettre par le collectif région en place ou à défaut le permanent de secteur en lien avec l'accompagnement régional s'il n'y a pas de collectif région. Il ou elle est appelé(e) pour une mission de 2 ans renouvelable 1 fois.

### **Mission**

Le trésorier de région ou la trésorière de région garantit la bonne santé financière de l'association régionale et met en œuvre une politique de financement pour y arriver (suivi des cotisations, opérations financières, demande de subvention...).

Il ou elle propose en début d'année une conduite financière régionale. Cette dernière est donc en cohérence avec la conduite régionale. Le trésorier ou la trésorière de région la soumet au collectif région puis à la rencontre régionale afin que l'ensemble des fédérations porte le souci des finances. Il ou elle est enfin chargé(e) de la mettre en œuvre. Il est garant ou elle est garante des choix et décisions prises concernant les finances de la région, c'est sa responsabilité dans la vie associative. Pour cela, il ou elle est en lien avec un accompagnateur finances.

Le trésorier ou la trésorière de région tient le budget de la région, il ou elle suit donc très régulièrement les finances. Il ou elle doit permettre le financement du mouvement.

En tant que membre du collectif région, le trésorier ou la trésorière de région relit la vie de la région et des fédérations locales qui la compose avec les autres membres

du collectif région et l'accompagnateur régional. Il ou elle soutient le président dans ses fonctions représentatives et organisationnelles : préparation des Conseils d'Administration Nationaux, suivi et relecture des fédérations et des fédéraux, préparation, animation et relecture des rencontres régionales...

### **Instance de réunion**

Le trésorier ou la trésorière de région vit sa mission fédérale dans les mêmes lieux que les fédéraux. De plus, sa mission nécessite des réunions avec les membres du collectif région et l'accompagnateur régional ; des rencontres, avec un accompagnateur finances et des reprises de responsabilités avec le permanent de secteur.

## 25. Le Secrétaire Général de région, la secrétaire générale de région

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Le ou la secrétaire général(e) de région est un ou une fédéral d'une des fédérations de la région, pour ne pas être écrasé par trop de responsabilités et avoir le temps de conduire la vie régionale, il ou elle peut être déchargé(e) de certaines responsabilités locales.

Il ou elle a, dans la mesure du possible, une expérience des dimensions régionales et nationales du mouvement (participation à des RR, à des AGN...).

Il ou elle est membre du collectif région et a le même poids dans les discussions et dans la prise de décision que tout autre membre du collectif région.

### **Mode de désignation**

Le ou la secrétaire général(e) de région est appelé(e) par lettre par le collectif région en place ou à défaut le permanent de secteur en lien avec l'accompagnement régional s'il n'y a pas de collectif région. Il ou elle est appelé(e) pour une mission de 2 ans renouvelable 1 fois.

### **Mission**

Le ou la secrétaire général(e) de région assure la communication interne de la région. Il ou elle est chargé(e) de faire circuler les informations. Il ou elle veille à ce qu'il y ait un suivi des fédérations par les membres du collectif région, en particulier des fédérations sans fédéraux.

Le ou la secrétaire général(e) de région a en charge l'actualisation et la tenue du listing des responsables fédéraux de la région. Il ou elle tient également le listing des partenaires et des médias avec lesquels la région est en contact.

Le ou la secrétaire général(e) de région est garant(e) du respect de la vie associative de l'association régionale, il ou elle est garant(e) du respect des statuts. Il ou elle veille à ce que soient faits les comptes rendus des collectifs régions et des rencontres régionales et les procès-verbaux de ces instances. Il ou elle met aussi à jour les documents juridiques comme la déclaration des administrateurs en préfecture. Il ou elle tient et met à jour les archives de la région. Dans sa mission, le ou la secrétaire général(e) de région est accompagné(e) par un accompagnateur référent.

En tant que membre du collectif région, le ou la secrétaire général(e) de région relit la vie de la région et des Fédérations locales qui la composent avec les autres membres du collectif région et l'accompagnateur régional. Il ou elle soutient le président ou la présidente dans ses fonctions représentatives et organisationnelles : préparation des Conseils d'Administration Nationaux, suivi et relecture des fédérations et des fédéraux, préparation, animation et relecture des rencontres régionales...

## **Instance de réunion**

Le ou la secrétaire général(e) de région vit sa mission fédérale dans les mêmes lieux que les fédéraux. De plus, sa mission nécessite des réunions avec les membres du collectif région et l'accompagnateur régional, des rencontres, avec un accompagnateur ou une accompagnatrice référente(e) et des reprises de responsabilités avec le permanent de secteur.

## 26. L'accompagnateur de liaison, l'accompagnatrice de liaison

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

L'accompagnateur de liaison ou l'accompagnatrice de liaison est un ou une accompagnatrice fédérale. Il ou elle a du temps dégagé pour suivre la mission des jocistes responsables de la région. Il ou elle a, dans la mesure du possible, une expérience des dimensions fédérales et régionales de la JOC.

Il ou elle est membre du collectif région à titre consultatif. Il ou elle est membre de la rencontre des accompagnateurs de liaison (RAL) à titre actif.

Selon la réalité des régions, l'accompagnateur de liaison ou l'accompagnatrice de liaison peut s'appuyer sur un collectif d'accompagnateurs régionaux.

### **Mode de désignation**

L'accompagnateur de liaison ou l'accompagnatrice de liaison est appelé(e) par lettre par l'aumônerie nationale après consultation de la Rencontre d'Accompagnateurs Fédéraux (RAF).

Il ou elle est appelé(e) pour une mission de 2 ans, renouvelables.

### **Missions**

L'accompagnateur de liaison ou l'accompagnatrice de liaison a 3 missions spécifiques :

- Il ou elle accompagne les bureaux régionaux, les collectifs région et ses membres dans leurs missions.

- Il ou elle fait le lien entre la région et l'aumônerie nationale.

Dans ce cadre, il ou elle relit la vie de la région, sa mission, partage et réfléchit sur l'avenir de l'accompagnement régional, fédéral et local.

- Il ou elle porte le souci du renouvellement des accompagnateurs fédéraux en concertation avec l'aumônerie nationale.

Dans ce cadre, il ou elle porte le souci de la formation et de la relecture des accompagnateurs fédéraux en préparant et conduisant les rencontres régionales d'accompagnateurs fédéraux (RAF).

### **Instances et lieux de formation**

Il ou elle participe à la préparation et la relecture des réunions avec les membres du collectif région et des instances régionales.

Il ou elle participe activement à la Rencontre des accompagnateurs de liaison et accompagnatrices de liaison qui a lieu plusieurs fois par an.

## 27. L'accompagnateur régional, l'accompagnatrice régionale

### **Qui est-il, qui est-elle ?**

En l'absence d'accompagnateur de liaison, un accompagnateur fédéral peut être désigné accompagnateur régional pour suivre la mission des jocistes responsables de la région. Il a, dans la mesure du possible, une expérience des dimensions fédérales et régionales de la JOC.

Il est membre du collectif région à titre consultatif.



### **Mode de désignation**

L'accompagnateur de liaison régional-est appelé par lettre par l'aumônerie nationale. Il est appelé pour une mission de 2 ans, renouvelable.

### **Missions**

L'accompagnateur régional a 2 missions spécifiques :

- Il accompagne les bureaux régionaux, les collectifs région et ses membres dans leurs missions.
  - Il fait le lien entre la région et l'aumônerie nationale.
- Dans ce cadre, il relit la vie de la région et doit relire sa mission.

### **Instances et lieux de formation**

Il participe à la préparation et la relecture des réunions avec les membres du collectif région et des instances régionales.

## 28. Les permanents de secteur

### **Qui sont-ils ?**

Les permanents de secteur sont des jocistes appelés par lettre par l'équipe nationale et pour une durée définie. Ils et elles sont appelés à vivre une mission auprès des jocistes et de tous les jeunes du milieu ouvrier d'un secteur spécifique.

### **Missions**

- Former et soutenir les jocistes, les jeunes responsabilisés, fédéraux et les responsables régionaux dans leur mission.
- Soutenir et impulser des projets qui peuvent se mettre en place.
- Aider les responsables à porter les orientations, priorités et conduites votées en assemblée générale.
- Favoriser un travail en réseau entre les Fédérations locales, ainsi que la communication au niveau régional et national.
- Soutenir et être garant de la relecture et la vie d'équipe sur le secteur.

Dans le cadre de leur mission, ils soutiennent les responsables du mouvement lors des différentes instances (Comité Fédéral, Conseil de Conduite et de Formation, Collectif Région, etc.).

Ils reprennent leur mission, relisent leur investissement, le cheminement des responsables et des jocistes et travaillent leurs projets avec une équipe de permanents sur leur secteur. Chaque permanent de secteur est aussi soutenu par son président ou sa présidente de secteur et l'accompagnateur national qui le suit. Ils sont amenés à se former dès le début et tout au long de leur mandat pour répondre au mieux aux besoins de leur mission et des Fédérations locales. Les permanents et permanents de secteur doivent se garantir une vie de militant chrétien et de militante chrétienne.

## 29. Les présidents de secteur, les présidentes de secteur

### **Qui sont-ils ?**

Le président ou la présidente de secteur est un ou une permanent(e) de secteur appelé(e) à porter plus spécifiquement le souci des permanents de son secteur géographique. Il ou elle est appelé(e) en responsabilité par le bureau national et est ensuite élu(e) par l'assemblée générale nationale. Il ou elle a un mandat de deux ou trois ans, renouvelable une fois.

## **Missions**

Il ou elle a pour mission de former les permanents et permanentes de son secteur, leur permettre de reprendre leur mission, leurs projets, leurs propositions. Il ou elle prépare, anime et relit les rencontres de secteurs, lieu privilégié de relecture de la vie des jeunes, des propositions des Fédérations locales et d'élaboration de projet. Outre l'équipe des permanents de son secteur, le président de secteur ou la présidente de secteur porte le souci de la vie des régions qui le composent, de créer un dynamisme et de permettre la réalisation des projets que le secteur se donne.

Il ou elle doit aussi redonner aux permanents de son secteur les décisions prises en conseil d'administration et les recherches entamées sur le mouvement. Il ou elle pourra alors décider, en consultant les permanents, de réfléchir à un aspect particulier de la vie et de l'avenir du mouvement.

Il ou elle est accompagné(e) dans sa responsabilité par un accompagnateur ou une accompagnatrice national(e) qui tourne sur les régions du secteur.

### 1. Le permanent national, la permanente nationale

#### **Qui sont-ils ?**

Les permanents nationaux sont appelés par le bureau national.

## **Missions**

Ils ont en charge un dossier à porter au niveau national. Ces dossiers ressortent des besoins des Fédérations locales et du mouvement national pour faire vivre le projet de la JOC. Ils peuvent être de différentes natures (ex : communication, formation, parcours éducatif par tranche d'âge, développement, CNA, valorisation de projets, recherche de financement, webmaster...).

Ces permanents sont amenés à travailler avec les Fédérations locales pour répondre à leurs besoins, les soutenir face à des projets en rapport avec leurs dossiers, relire, évaluer et mettre en réseau les propositions locales et s'imprégner de la vie des jeunes.

Dans leur travail national, ces permanents doivent travailler avec des experts qui les aideront à mettre en place des propositions adaptées et pertinentes.

Ils sont amenés à se former dès le début et tout au long de leur mandat pour répondre au mieux aux besoins de leur mission. Les permanents nationaux doivent se garantir une vie de militant chrétien.

### 30. L'accompagnateur national, l'accompagnatrice nationale

#### **Qui est-il, qui est-elle ?**

Il ou elle est un laïc, religieux, diacre permanent, prêtre, appelé à l'aumônerie nationale JOC pour une mission d'accompagnement du mouvement.

Il ou elle peut être salarié(e) de la Conférence des Evêques de France (CEF) ou bénévole missionné(e) par la CEF.

#### **Mode de désignation**

Il ou elle est appelé(e) par l'aumônerie nationale en concertation avec l'évêque du CMAF (Conseil pour les Mouvements et Associations de Fidèles) chargé d'accompagner le SNMO (Secrétariat National de la Mission Ouvrière). Il est mis à disposition par l'évêque de son diocèse d'origine.

Ils sont appelés pour 3 ans renouvelable une année.

## **Missions**

Les accompagnateurs nationaux accompagnent les permanents de secteur et nationaux dans leur mission. Ils participent aux rencontres de secteurs et de l'équipe nationale. Ils sont, si c'est possible, présents lors des conseils d'administration de la fédération nationale à titre consultatif.

Une partie de leur travail se situe également sur le terrain, en soutien et en formation auprès des accompagnateurs fédéraux, et des accompagnateurs de liaison.

Ils réfléchissent aux renouvellements de ces derniers.

### 31. L'aumônier général

Il est accompagnateur national avec la même mission. Cependant, il a du temps dégagé pour accompagner les membres du bureau national et leurs différentes instances. Il est appelé par l'aumônerie nationale en concertation avec l'évêque du CMAF (Conseil pour les Mouvements et Associations de Fidèles) chargé d'accompagner le SNMO (Service National de la Mission Ouvrière) et l'évêque de son diocèse de provenance.

## **Les structures**

### 32. La Rencontre d'équipe

#### **Pour qui ?**

La rencontre d'équipe est un lieu important pour tous les militants et militantes, avec ou sans responsabilité spécifique. Elle est accompagnée d'un accompagnateur d'équipe.

La vie d'équipe doit être garantie et proposée à chaque jociste.

#### **Fréquence**

La rencontre d'équipe doit avoir lieu si possible au moins une fois par mois. La régularité des rencontres d'équipe est essentielle pour la qualité de celles-ci.

#### **Mission**

L'équipe est le lieu central de vie de la JOC.

La rencontre d'équipe est un lieu de cheminement, de relecture, d'interpellation et de construction de projets et d'actions. Les membres de l'équipe sont invités à la vivre sous forme de révisions de vie.

La rencontre d'équipe doit permettre un partage, entre les membres, qui fait grandir et avancer chacun dans la JOC et dans toute sa vie.

Elle est un lieu de découverte de la parole de Dieu qui éclaire un discernement sur les choix de vie.

Lorsqu'une action d'équipe est démarrée, certaines réunions peuvent être consacrées à la mise en œuvre du projet. Il faut alors différencier les réunions d'équipe autour de l'action et celle du partage de vie, afin d'être attentif à ce que les jocistes vivent les deux.

#### **Organisation**

Chaque jociste membre de l'équipe est responsable de la bonne vie de l'équipe, de la régularité des rencontres, de la convivialité partagée.

Le responsable de l'équipe est plus particulièrement chargé d'organiser le déroulement, la préparation et l'animation de la réunion, cela en lien avec l'accompagnateur d'équipe.

Il a aussi pour mission de relire la réunion, avec l'accompagnateur d'équipe, pour donner une continuité aux réunions et relancer les membres sur leurs agirs.

Le trésorier de l'équipe, a quant à lui, la responsabilité de porter la dimension de l'éducation financière, de l'adhésion et de la cotisation au sein de l'équipe. Il gère la caisse d'équipe, et les budgets liés aux projets et actions.

La rencontre d'équipe est accompagnée par un adulte dit « accompagnateur d'équipe ». Cet adulte pourra interpellier, aider à avancer, à grandir parce qu'il a le souci de permettre une progression, un « entre eux » au sein de l'équipe.

### 33. La Fédération locale ou départementale

Les Fédérations locales et départementales sont des associations JOC, membres de la Fédération nationale. Elles sont localisées sur une ville ou une agglomération (Fédération locale) ou sur un département (Fédération départementale). Elles fédèrent des jocistes, des équipes, des secteurs, des permanences... Ces Fédérations sont les premiers lieux de la vie des jocistes. Elles doivent ainsi être représentées à tous les niveaux du mouvement (régional et national)

Conformément aux statuts types de la fédération locale, au moins une fois par an, l'ensemble des adhérents et adhérentes de la fédération se réunissent en Assemblée Générale Locale pour élire l'équipe fédérale sur la base des priorités qu'elle présente pour l'année à venir. L'équipe fédérale est élue par scrutin de liste bloqué. C'est sur les priorités qu'elle présente que les adhérents et adhérentes se prononcent. C'est sur ces priorités qu'ils accordent leur confiance à l'équipe fédérale. Une élection sans présentation des priorités d'année ne peut pas être considérée comme valide.

Sur une fédération sans fédéraux, la priorité est de garantir la vie d'équipe des jocistes et la constitution d'un conseil de conduite et de formation. Mais les responsables et trésoriers d'équipe doivent vivre la JOC à leur niveau. Il est essentiel de ne pas les surcharger dans leur responsabilité pour leur laisser le temps de grandir et de devenir des militants sur la durée et ainsi redonner une vie stable à la fédération. Les responsables et trésoriers organisent la vie de la fédération, en étant soutenus par les membres de leur équipe, les accompagnateurs et le permanent de secteur. Cela passe simplement par l'invitation large (copains, jocistes, jeunes rejoints) lors de certains temps proposés par leurs équipes (exemples : pot des potes, ciné-débat...).

### 34. Le Conseil de Conduite et de Formation

#### **Pour qui ?**

Sont présents au conseil de conduite et de formation les responsables et trésoriers d'équipes, les responsables de projet (s'il y en a) et l'ensemble des fédéraux. Ils sont accompagnés par l'Accompagnateur Fédéral et les accompagnateurs d'équipe.

#### **Fréquence**

Il y a entre trois et quatre conseils de conduite et de formation par an. C'est-à-dire un à chaque trimestre.

#### **Mission**

La mission première du conseil de conduite et de formation est la formation. Cette instance doit permettre à chaque membre d'être formé sur sa responsabilité spécifique de responsable ou trésorier / trésorière d'équipe, responsable de projet.

La deuxième mission du conseil de conduite et de formation est de permettre aux responsables d'équipe, trésoriers / trésorières d'équipe et responsables de projet, de porter la parole et leur relecture de la vie de l'équipe et des militants et militantes auprès des fédéraux. Ils ont aussi comme rôle d'être force de proposition dans la conduite fédérale.

Le conseil de conduite et de formation a aussi une fonction statutaire (administrative) majeure. C'est le lieu qui valide la conduite fédérale et le budget prévisionnel proposés par le comité fédéral. Le conseil de conduite et de formation vote également le rapport d'activité et le bilan financier.

Tout au long de l'année le conseil de conduite et de formation est un lieu d'échange et de partage autour de la conduite fédérale. C'est aussi un lieu d'information, où les fédéraux peuvent transmettre ce qui se vit sur la fédération, sur la région, voire au niveau national.

### **Organisation**

Chaque membre du conseil de conduite et de formation possède une voix, sauf les responsables de projet et les accompagnateurs et accompagnatrices qui sont membres à titre consultatif.

Le ou la président(e) fédéral(e) est garant que se vivent les conseils de conduite et de formation sur la fédération.

Les objectifs des conseils de conduite et de formation sont élaborés par l'équipe fédérale, suite à sa relecture.

La préparation des temps et l'animation de ceux-ci est à la charge de l'équipe fédérale.

La relecture des conseils de conduite et de formation se fait en comité fédéral. Elle doit permettre de se fixer de nouveaux objectifs.

Dans les fédérations sans fédéraux, les conseils de conduite et de formation sont organisés par les jeunes en responsabilité et le permanent selon la réalité. Ils peuvent être animé par le permanent ou en dernier recours par des accompagnateurs. Le Président de Région ayant une attention particulière pour les fédérations sans fédéraux est garant que des outils leur soient transmis.

Dans les fédérations structurées en secteur, il est possible d'organiser les conseils de conduite et de formation en secteur ou en inter-secteurs, lorsqu'ils sont consacrés seulement à la relecture et à la formation. Les fédéraux se répartissent alors dans les différents conseils de conduite et de formation.

## 35. Le Comité Fédéral

### **Pour qui ?**

Sont présents au comité fédéral, les fédéraux et l'accompagnateur ou l'accompagnatrice fédéral(e).

### **Fréquence**

Un comité fédéral a lieu au moins tous les mois et demi. Si cela est possible, les fédéraux peuvent se réunir plus souvent.

### **Mission**

La fédération est un carrefour entre le mouvement national, qu'elle compose avec les autres fédérations de France et les jocistes.

Le comité fédéral est l'instance qui garantit la vie des intuitions, des orientations et des pratiques du mouvement sur la fédération locale.

Pour mettre en œuvre cela, le comité fédéral est chargé de :

- Construire et relire-la conduite fédérale
- Relire la vie : des équipes, des jocistes, des responsables et trésoriers, trésorières d'équipes et des responsables de projets
- Préparer, animer et relire les temps permettant de mettre en œuvre la conduite fédérale (CCF, Temps forts).

Le comité fédéral est aussi le lieu privilégié pour organiser le développement du mouvement.

Le comité fédéral réfléchit aux objectifs des conseils de conduite et de formation et les relit. La préparation de ceux-ci est répartie entre les membres du comité fédéral.

De plus, du temps doit être consacré à la relecture de la responsabilité de fédéral, afin que soit garanti un bon vécu de cette mission.

### **Organisation**

Le ou la président(e) fédéral(e) est garant ou garante de la préparation de l'ordre du jour du CF. Pour cela, il ou elle doit se mettre en lien avec le ou la secrétaire et le trésorier ou la trésorière de fédération et l'accompagnateur fédéral.

Le ou la président(e) fédéral(e) a aussi dans sa mission la relecture des comités fédéraux, en lien avec l'accompagnateur ou l'accompagnatrice fédéral(e), pour reprendre les agirs, relancer les membres de l'équipe fédérale et relire la vie des fédéraux.

### 36. L'organisation régionale

Les instances régionales sont un lieu de participation, de formation pour les fédéraux. Certaines régions sont aujourd'hui déclarées en association, d'autres le souhaitent et d'autres encore ne le peuvent pas dans l'immédiat. Il y a cependant une volonté de tendre vers des associations régionales déclarées et structurées dans le respect des réalités et possibilités locales. Il est donc entendu que la nécessité d'organiser la région peut se faire en plusieurs étapes. Les permanents secteur soutiendront les collectifs régionaux pour faire les démarches nécessaires pour se déclarer en association.

L'association régionale doit adopter les statuts types proposés par la fédération nationale et respecter le projet de la JOC qui veut que la région soit au service des équipes et des fédérations locales qui sont les principaux lieux de vie du projet du mouvement.

### 37. La Rencontre Régionale

La rencontre régionale est un carrefour entre le mouvement national et les différentes fédérations. Elle regroupe tous les responsables des Fédérations locales et les délégués de fédérations qui la composent. C'est le lien entre les fédérations qui construit une région. Cette rencontre s'appuie sur la réalité de la vie des fédérations. Ces rencontres sont préparées dans le cadre d'un collectif région, accompagnées par l'accompagnateur régional, soutenues par le permanent ou la permanente de secteur. Il faut bien sûr adapter tout cela à la réalité de la région et veiller à ne pas alourdir les structures et à les adapter aux capacités en présence.

### **Pour qui ?**

Sont présents aux rencontres régionales, tous les fédéraux de la région, y compris le collectif région et les délégués de fédération. Sont présents à titre consultatif, tous les accompagnateurs fédéraux, le permanent de secteur-

Des responsables locaux et des intervenants pourront être invités en fonction de l'ordre du jour et de la volonté des fédéraux de les associer au travail.

La rencontre régionale est animée par le président de région avec le soutien du collectif région. Elle est accompagnée par l'accompagnateur régional.

### **Fréquence**

Il y a entre trois et quatre Rencontres Régionales par an. C'est-à-dire une à chaque trimestre.

### **Mission**

La rencontre régionale est un lieu de relecture de la vie des fédérations et de la région, de formation, de partage et de conduite. Les fédéraux peuvent y reprendre leur responsabilité, définir les priorités, bâtir la conduite de la région, mener des projets et coordonner la vie régionale. C'est aussi un lieu privilégié de recherche sur différents aspects du mouvement et d'élaboration de propositions régionales et locales. C'est aussi un lieu où l'on peut mutualiser les pratiques et les outils des fédérations.

La rencontre régionale permet le lien entre les fédérations. Dans le cadre d'une association, elle constitue l'Assemblée Générale régionale. En fonction de l'ordre du jour de la rencontre, elle sera une instance statutaire (vote du rapport d'activité, des budgets réels et prévisionnels etc.) ou une rencontre des fédérations locales qui sont les membres de l'association régionale.

### **Organisation**

En fonction de la réalité des fédérations la composant, la région sera dotée de statuts. Ceux-ci seront en cohérence avec le projet du mouvement, et prévoient notamment les modalités de vote.

Le ou la Président(e) de Région est garant ou garante que se vivent les Rencontres Régionales dans le respect du projet de la JOC.

Les objectifs des Rencontres Régionales sont élaborés par le Collectif Région, suite à sa relecture.

La préparation des temps et l'animation des Rencontres Régionales sont à la charge du collectif région. La relecture des Rencontres Régionales se fait en Collectif Région. Elle doit permettre de se fixer de nouveaux objectifs.

Ces différents temps sont accompagnés par l'Accompagnateur régional et soutenus par le permanent ou la permanente de secteur qui encourage le Collectif Région dans la réalisation de ses missions.

## 38. Le Collectif région

### **Pour qui ?**

Sont présents aux collectifs régions le ou la président(e) de région, le ou la trésorière de région, le ou la secrétaire général(e) de région et les autres membres possibles. Autant que possible, les membres du collectif région sont originaires de fédérations différentes, pour permettre une meilleure représentation des différentes réalités fédérales.

Le permanent de secteur est présent à titre consultatif.

Le collectif région est animé par le président de région, il ou elle est accompagnée par l'accompagnateur régional.

Des responsables pourront être invités en fonction de l'ordre du jour et de la volonté des membres du collectif de les associer au travail.

### **Fréquence**

Le collectif région se réunit autant que nécessaire pour conduire la vie associative et la conduite régionale. Il se réunit au moins 4 fois par an.

### **Mission**

Le Collectif région est l'instance qui garantit la conduite associative et le suivi des projets. Il prépare, anime, relit les Rencontres Régionales et permet le suivi de la conduite de la région votée par les fédérations.

Le collectif région prépare les Conseils d'Administration Nationaux à partir de la relecture régionale. Il est un outil de transmission des informations régionales à destination de la fédération nationale et des informations de la fédération nationale à destination des fédérations.

Le collectif région est amené à prendre des décisions pour la vie courante de l'association régionale. C'est aussi lui qui est garant de la représentation (représenter la région dans des instances par exemple), de la représentativité (donner mandat à quelqu'un pour représenter la région) et de la visibilité de l'association régionale.

### **Organisation**

Le ou la président(e) régional(e) est garant ou garante de la préparation de l'ordre du jour du Collectif Région. Pour cela, il doit se mettre en lien avec les membres du collectif, l'accompagnateur régional ou l'accompagnatrice régionale et le ou la Permanente de secteur. Le ou la président(e) peut demander à chaque membre d'animer une rencontre du collectif région.

Le président ou la présidente de région a aussi dans sa mission la relecture des Collectifs Région, en lien avec l'accompagnateur ou l'accompagnatrice régional(e), pour reprendre les agirs, relancer les membres du collectif et faire avancer la conduite régionale.

## 39. La Fédération nationale

La Fédération nationale regroupe toutes les Fédérations locales et départementales JOC. C'est un lieu essentiel pour que chacun, avec ses spécificités, sa réalité, se sente appartenir à un mouvement national. L'adhésion des Fédérations locales à la Fédération nationale est signifiée par une contribution fédérale et par des règles générales répondant aux statuts types.

## 40. L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des Fédérations locales, ayant un comité fédéral ou un conseil de conduite et de formation, et qui sont représentées par des fédéraux ou des délégués de fédération. Chaque Fédération locale a un nombre de voix au prorata de son nombre d'adhérents, comme suit :

- 1 voix est octroyée d'office à chaque-Fédération locale représentée
- En fonction du nombre d'adhérents pour l'année en cours (calculé à partir des volets « national » des cartes d'adhésion reçus au siège national): 1 voix supplémentaire est octroyée par tranche complète de 10 jocistes adhérents. Le total des voix supplémentaires est multiplié par le pourcentage de la contribution fédérale de l'année précédente réglé à la fédération nationale.



L'assemblée générale est un lieu décisionnel. Elle se réunit une fois par an et vote :

- Les priorités du mouvement et la conduite nationale (plan de formation, projets nationaux, ...)
- L'approbation ou le rejet des comptes et le quitus au trésorier et au conseil d'administration national, tous les ans
- Des campagnes nationales d'action

Elle élit également à la majorité simple et par bulletin secret les membres du conseil d'administration national, renouvelés en partie tous les ans, par scrutin nominal par liste.

Pour cela, une grille est proposée au vote, composée des présidents de région, des présidents de secteur (permanents) et du bureau national. Chaque Fédération locale a alors la possibilité de signaler les personnes qu'elle ne souhaite pas au conseil d'administration sur la liste avant de voter. Sont élus les candidats qui ont la majorité des voix. Le mandat d'administrateur étant de deux ans, une partie seulement de la grille est élue chaque année, les autres continuant leur mandat.

L'assemblée générale est un lieu de débat et de formation entre ses membres, de construction et de décision concernant l'avenir du mouvement.

Tous les quatre ou cinq ans, elle se réunit en conseil national pour retravailler ses intuitions, ses orientations, ses statuts et son règlement intérieur.

Un ordre du jour, ainsi que l'ensemble des documents de travail et ceux soumis au vote (excepté les perspectives de l'équipe nationale, travaillées après le travail des priorités et des conduites) seront envoyés au moins un mois avant la date de l'assemblée générale.

#### 41. Le conseil d'administration national

Le conseil d'administration national est composé :

- Des présidents et présidentes de région
- Des présidents et présidentes de secteur
- Des membres du bureau national

Les présidents de régions et les présidentes de région sont présenté(e)s par leur région et élus par l'assemblée générale nationale.

Les présidents ou présidentes de secteurs sont des permanents ou permanentes de secteur appelés par le bureau national en place. Ils sont ensuite élus comme les présidents de régions et les membres du bureau, par l'assemblée générale.

Les membres du bureau sont des jocistes ou des permanents appelés par le bureau national en place. Ils sont ensuite élus comme les présidents de régions et les présidents de secteur, par l'assemblée générale. Lorsqu'un membre du CAN est appelé à une nouvelle mission celui-ci peut être réélu pour deux ans renouvelables une fois.

Les mandats d'administrateurs nationaux sont de deux ans, renouvelable une fois.

Les votes se font à la majorité simple. Chaque membre détient une voix

Les permanents et permanentes de secteur, les accompagnateurs et accompagnatrices nationaux, et l'aumônier général et d'autres témoins (représentants de la JOC dans des relations extérieures, partenaires, ...) sont invités en tant que témoin.

Le conseil d'administration se réunit quatre week-ends dans l'année. Il est chargé de mettre en œuvre les orientations et les priorités votées en assemblée générale. Il est responsable de voter le budget prévisionnel présenté par le ou la trésorier national(e), les axes de travail des différentes commissions et structures du mouvement national. Il définit, en cohérence avec les décisions prises par l'assemblée générale, la politique générale de la JOC.

Il prépare et anime les assemblées générales. Il anticipe également l'avenir de la JOC (campagnes, priorités...) et propose les axes de réflexion et les chantiers d'avenir. Enfin, il a la responsabilité de préparer son renouvellement.

Le conseil d'administration est aussi un lieu d'évaluation des propositions locales, régionales et nationales, de relecture de la vie des jeunes et de recherche.

Le conseil d'administration est un lieu important pour la vie du mouvement. C'est là qu'est débattue et décidée la mise en œuvre des orientations du mouvement et sa politique générale. Les membres qui y siègent ne sont pas seulement présents pour représenter leur région ou leur secteur, mais pour construire le mouvement national.

#### 42. Le bureau national

Le bureau national est composé :

- D'un ou une président(e) national(e)
- D'un ou une trésorière national(e)
- D'un ou une secrétaire général(e)

L'aumônier général est présent lors des bureaux pour accompagner les jeunes en responsabilité.

Chaque membre est élu pour un mandat de deux ou trois ans, renouvelable une fois. Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire.

Il est chargé de regarder la vie du mouvement au quotidien. C'est un lieu politique qui doit rendre compte régulièrement de ses prises de décision devant le conseil d'administration.

Il a aussi en charge de communiquer les décisions prises en assemblée générale, en conseil d'administration et en bureau, aux permanents de secteur et nationaux et de vérifier que les priorités du mouvement sont bien portées au niveau des Fédérations locales, des Délégations régionales et de la Fédération nationale.

Les membres du bureau national sont amenés à se former dès le début et tout au long de leur mandat pour répondre au mieux aux besoins de leur mission et des Fédérations locales. Ils doivent se garantir une vie de militant chrétien.

## Un mouvement international : la CIJOC

La JOC de France fait partie d'une coordination internationale appelée CIJOC (Coordination internationale des Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et créée en 1986. La CIJOC n'est pas une organisation autonome mais une coordination : c'est pour cela que la JOC de France, au même titre que toutes les JOC qui y sont adhérentes, a la responsabilité de la faire vivre, de construire des projets avec son secrétariat international et les autres pays.

#### 43. Le conseil international

Le conseil international est un lieu de formation, de construction et de décision des orientations, de la déclaration de principe, des statuts et du règlement intérieur de la CIJOC. C'est un lieu enrichissant par les partages entre représentants des pays membres ou associés.

Ce conseil international est composé de deux membres du conseil d'administration de chaque pays membre ou associé, ainsi que des membres du secrétariat international. Ce dernier est chargé de préparer les différents conseils et d'envoyer les documents nécessaires aux travaux préparatoires aux équipes nationales. Le conseil international se déroule tous les quatre ans.

Après chaque conseil international, un document qui retracera les grands points de la rencontre sera envoyé aux fédérations locales et départementales.

#### 44. La coordination européenne

La coordination européenne est un lieu de formation, de partage et de prise de décisions pour les axes de travail et les projets à mener au niveau européen. Chaque pays est invité à envoyer deux responsables nationaux pour le représenter. Elle a lieu entre chaque conseil international.

La coordination européenne est source de différents projets : bilatérales entre pays, échanges de responsables, de jeunes, temps de formation en commun, réflexion sur divers thèmes...

#### 45. Soutien au développement de la JOC dans le monde

La JOC de France a la responsabilité avec les autres JOC de soutenir les pays où la JOC se développe et de favoriser l'émergence de nouveaux mouvements. A l'issue de chaque Conseil International de la CIJOC, la JOC de France peut s'investir au sein d'une commission pour soutenir le secrétariat international dans sa mission. La JOC de France propose également aux adultes ou aînés, en lien avec des jocistes étrangers ou en déplacement dans un autre pays, de donner un peu de temps au service de la CIJOC, en rencontrant la JOC du pays dans lequel il se trouve, en faisant un compte rendu de cette rencontre, en participant à la formation des responsables de ce mouvement...